

N° 8 / 2025

MAIRIE DE VENDAT  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ALLIER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VENDAT**

Séance du 12 février 2025

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	15	16

Date de la convocation 07.02.2025
--------------------------------------

Date d'affichage 14.02.2025
--------------------------------

**Subvention au  
Conservatoire d'Espaces  
Naturels de l'Allier –  
Année 2025.**

7 Finances locales  
7.5 Subventions

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en S/Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

L'an deux mil vingt-cinq et le douze février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendat, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire.

Présents : tous les conseillers municipaux, sauf

- Madame Marie-Emmanuelle CORRE (excusée),
- Monsieur Gilles ETIENNE-MESMIN (procuration à Madame Françoise MICHELET)
- Monsieur Jean-François JANIN,
- Monsieur Simon LACOSTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent VALLAS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier nous demandant une subvention pour l'année 2025.

Cette association a pour mission la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel. Elle agit dans le domaine de la biodiversité et son activité couvre l'ensemble du département de l'Allier.

Dans le but d'aider cette association dans le cadre de ses missions et du soutien qu'elle pourrait apporter à la Commune de Vendat, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de cotiser auprès dudit organisme. La cotisation s'élèverait à 230 € pour la Commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE**  
À l'unanimité

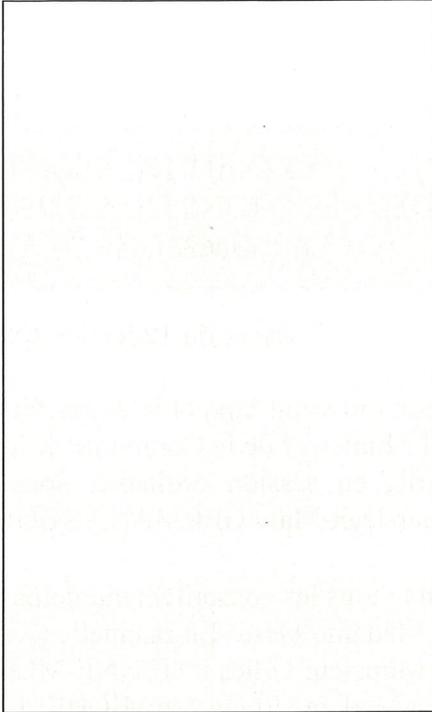
.../...

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 003-210303046-20250212-DELIB20258-DE



1°) De cotiser au Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier.

Le montant de la cotisation s'élèvera à la somme de 230 € pour l'année 2025.

2°) Les crédits nécessaires seront prévus au compte 65748 du budget communal 2025.



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Jean-Marc GERMANANGUE**